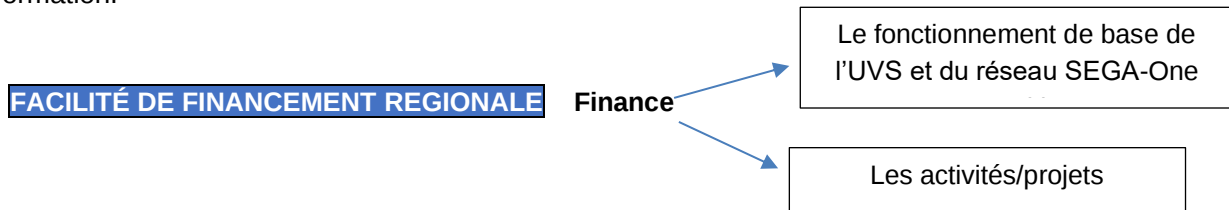


2.8- Annexe 4-Pérennisation du réseau SEGA-One Health –

ACTIVITES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les financements seront affectés d'une part au financement du fonctionnement de l'UVS ainsi qu'à des activités pertinentes de son mandat dont notamment des activités de recherche et de formation.



Le fonctionnement de base de l'UVS et du réseau SEGA-One

Ce financement de base comprend :

- les charges salariales,
- la réunion des instances (comité technique régionale et comité de pilotage),
- les frais de fonctionnement de l'UVS,
- un budget minimal pour les missions et les ripostes aux épidémies.

Cette équipe de l'UVS assurerait un rôle de :

- conseil et appui technique
- coordination du partage d'informations sanitaires, d'expertise et d'expérience au sein du réseau SEGA-One health
- organisation et animation des réunions du comité technique régional et du comité de pilotage
- recherche de financement (subvention auprès de bailleurs de fonds, réponse à des appels à projets compétitifs)
- appui aux ripostes, formation etc....
- provision d'expertise, le cas échéant.

Ce budget de base est estimé à environ **300000 euros par an**.

Les sources de financement pour cette partie du budget sont :

- Les **contributions volontaires et non contraignantes des États membres via les budgets des ministères sectoriels**, conformément aux engagements dans la charte du réseau SEGA-One Health. Ces contributions ont surtout pour objectif de montrer l'appropriation du réseau SEGA-One health par les États membres
- Les **frais de gestion** sont les **sources de financement principales attendues**. On distingue
 - Les frais de gestion des différents **projets obtenus par subvention directe**;
 - Les frais de gestion obtenus via les réponses **aux appels à projets compétitifs**
- Les contributions et les subventions diverses, soit directement, soit par l'intermédiaire du Secrétariat général de la COI ;
- Les dons et legs ;
- Les apports en nature (ex : accueil des réunions des instances du réseau SEGA-One Health)

C'EST CE BUDGET DE BASE QUI NÉCESSITE UN COMPTE BANCAIRE INFONGIBLE ET SPÉCIFIQUE.

Le financement des activités complémentaires

Ils s'agit des activités relatives aux différents pôles thématiques du réseau SEGA-One Health :

- Compléments pour la surveillance et riposte
- FETP
- Surveillance aux frontières
- Climat-santé
- Maladies non transmissibles
- Risque vectoriel

L'UVS aura la mission de monter des projets relatifs à ces axes d'intervention et de trouver des financements. **L'objectif est d'obtenir une moyenne de 3 millions d'euros par an, soit 10 fois plus que le budget de fonctionnement de base.**

Les fonds de ces projets seront gérés à partir de compte projet comme d'habitude.